

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération non prévue
- taille du tilleul sur la place du hameau de Lange
Accord à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du budget principal dressé par Madame le Comptable du Trésor pour l'exercice 2023, dont le résultat est le suivant :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	109 484.42 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	4 013.74 €
Le résultat global 2023 est de :	excédent de :	105 470.68 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2023 de Madame le Comptable du Trésor selon les éléments indiqués ci-dessus.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion 2023 établi par Madame le Comptable du Trésor de la Commune a été adopté précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion 2023 dressé par Madame le Comptable du Trésor, soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	109 484.42 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	4 013.74 €
Le résultat global 2023 est de :	excédent de :	105 470.68 €.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Roger SIRI, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, par 5 voix POUR, approuve le Compte Administratif 2023 du budget principal, conforme aux écritures du Compte de Gestion 2023, selon les éléments ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire de retour dans la salle assure la Présidence et rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	109 484.42 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	4 013.74 €
Le résultat global 2023 est de :	excédent de :	105 470.68 €.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 4 013.47 €, des restes à réalisés en dépenses de 14 520.00 € et des restes à réaliser recettes de + 30 518.00 € soit un total de + 11 894.53 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte-tenu qu'il n'y a pas de besoin de financement en investissement, Monsieur le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article 002 de la section fonctionnement « excédent de fonctionnement reporté » et de reporter le déficit d'investissement à l'article 001 « déficit d'investissement reporté ».

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 soit la somme de 109 484.42 € à l'article 002 du budget, « excédent de fonctionnement reporté » et de reporter le déficit d'investissement pour un montant de 4 013.74 à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »

4. DEMANDE D'ACHAT DE CONCESSION AU CIMETIERE DU PLAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Mme BOGHOSSIAN visant à acheter une concession sur le cimetière du plan.

Il rappelle aux conseillers, qu'au précédent conseil municipal, il a été décidé unanimement de modifier le règlement intérieur du cimetière du Plan afin d'autoriser le Conseil Municipal de déroger, s'il le souhaite, et sur demande dûment argumentée, aux règles générales régissant le droit d'accès à l'achat d'une concession dans ce cimetière municipal.

Compte tenu des arguments développés par Mme BOGHOSSIAN, Monsieur le Maire propose d'accorder, à titre dérogatoire, à Mme BOGHOSSIAN, le droit d'accéder à la propriété d'une concession sur ce cimetière.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de Mme BOGHOSSIAN Gisèle à acheter une concession dans le cimetière municipal du Plan et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. TRAVAUX VOIRIE CHEMINS DES LIESSES ET DES PATINS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU FODAC 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire la réfection du chemin des Liesses et d'une partie abîmée de la voirie du hameau des Patins.

Monsieur le maire présente deux devis proposés par l'entreprise BATRAMA pour ces travaux.

Notre commune peut prétendre à 70% de subvention au titre du FODAC.

Monsieur le Maire propose de valider les travaux de réfection partielle du chemin des Liesses et des travaux sur la rue des Patins, et de solliciter une subvention auprès du Département.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le projet de travaux de réfection partielle du chemin des Liesses et des travaux sur la rue des Patins pour un montant total de 8 025.75 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

*Département FODAC :	5 618.03 € soit 70 %
*Commune :	2 407.72 € soit 30 %
Total :	8 025.75 € HT
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

6. REFECTION DE LA CHAPELLE DE LANGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire la rénovation intérieure de la chapelle de Lange. Monsieur le maire présente le devis reçus de l'entreprise SAS L et L.

Il indique que pour ce dossier, la commune a déjà obtenu une subvention de la Région.

Il propose au Conseil Municipal, de demander une subvention auprès de l'Etat.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve projet de rénovation intérieure de la chapelle de Lange exposé ci-dessus pour un montant de 41 007.00 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale de l'Etat ;**

- **Approuve le plan de financement ci-après :**

*Etat :	20 805.60 € soit 50.74 %
* Région FRAT 2021	12 000.00 soit 29.26 %
*Commune :	<u>8 201.40 € soit 20 %</u>
Total :	41 007.00 €HT
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

7. BAIL DE LOCATION MAISON RENOVEE A LANGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de la location de la maison rénovée sur le hameau de Lange que le bail de location aurait une durée d'un an renouvelable.

Monsieur le Maire explique que les relations avec Mr LECAT sont excellentes et qu'il n'y a aucun impayé de loyer.

Monsieur LECAT n'ayant pas émis la volonté de cesser ce contrat de bail, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de bail 2023 au titre de 2024, dans les mêmes conditions de montant de loyer.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte de renouveler la location de la maison rénovée, hameau de Lange à Monsieur LECAT Frédéric à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée d'un an, ixe le montant de la location à 400€ mensuel et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location à venir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

8. DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SDE 04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 décembre 2023 visant à désigner un délégué de la commune au SDE, suite au décès de Jean-Claude CHABAUD.

Il y a eu une erreur dans la désignation de délégué titulaire/suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur René GALLIANO en qualité de délégué titulaire et Monsieur Nicolas GALLIANO en qualité de délégué suppléant de la commune au SDE 04.

Monsieur le Maire rappelle aussi que les délégués peuvent tous assister aux réunions territoriales du SDE, qu'ils soient titulaires ou suppléants.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur la désignation de ces conseillers.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne Monsieur René GALLIANO, 2^{ème} adjoint, à la fonction de délégué titulaire de la Commune au SDE 04.**
- **Monsieur Nicolas GALLIANO, conseiller municipal, à la fonction de délégué suppléant de la Commune au SDE 04.**

9. RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé, de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à une personne, afin d'assurer la gestion, la surveillance, la veille administrative, comptable et financière.

Considérant que tels services existent déjà dans d'autres communes et répondent aux attentes des collectivités, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 185 € pour une journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 01/03/2024 au 28/02/2025, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait

brut de 185 € pour une journée, d'inscrire les crédits nécessaires au budget et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

10. RENOUELEMENT A L'ADHESION A L'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que toute commune doit adhérer à une structure permettant de récupérer les animaux errants sur son territoire.

A cette fin, je vous propose de renouveler l'adhésion municipale à l'association canine sisteronaise, pour un montant de 76€, soit un euro par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de renouveler l'adhésion à l'association canine sisteronaise, pour un montant de 76€, soit un euro par habitant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

11. DEVIS TAILLE TILLEUL PLACE CENTRALE DU HAMEAU DE LANGE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la taille du tilleul, situé place centrale, Hameau de Lange.

Monsieur VERAND a sollicité une entreprise pouvant réaliser les travaux.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par cette entreprise.

Je vous propose de valider ce devis et de procéder aux travaux dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la taille du tilleul, présenté ci-dessus, valide le devis de l'entreprise VERTICALIBRE – 04290 Salignac pour un montant de 400.00€HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

12. QUESTIONS DIVERSES

- travaux à prévoir dans la salle à manger de l'ancienne école de Lange
- mise en place réalisée du serveur informatique de la mairie
- survol par hélicoptères de la commune par ENEDIS afin de procéder à la surveillance des lignes
- réunion école St Vincent – projet de RPI vallée du Jabron
- information : de nombreux maires et élus démissionnent dans le département car conditions d'exercices difficiles, techniquement et humainement
- adhésion à l'AMF pour 57€
- adhésion à l'AMRF pour 110€.

La séance est levée à 21h00

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 15 mars 2024

Jean-Philippe MARTINOD

